

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

18

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 novembre 2018



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : Mme FERRIERE  
**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLESEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON  
**Membres excusés** : Mme ZIVKOVIC (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQUAM) - Mme DURNERIN (pouvoir Mme HERVIEU) - M. DIOUF (pouvoir Mme BLAYA) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir Mme MILLE)  
**Membres absents** : Mme TROUWBORST - M. HOUPERT - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### Démarche « Territoires de Commerce Équitable » - Renouvellement

Mme Charret-Godard, au nom de la commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis plus de quarante ans, la démarche du Commerce Équitable propose une alternative efficace pour réduire les inégalités engendrées par le commerce conventionnel et redonner à la personne sa place centrale dans les échanges. Le Commerce Équitable permet d'assurer une juste rémunération du travail des producteurs et des artisans, de garantir le respect des droits fondamentaux des personnes, d'instaurer des relations durables entre partenaires économiques, de favoriser la préservation de l'environnement et de proposer aux consommateurs des produits de qualité.

Depuis plusieurs années, la Ville de Dijon s'est progressivement engagée à recourir aux produits issus du Commerce Équitable dans le cadre des événements qu'elle organise et à faire la promotion de ces produits auprès de ses partenaires institutionnels et économiques ainsi que des citoyens dijonnais.

En 2009, la Ville de Dijon a été l'une des premières collectivités à recevoir le titre de « Territoire de Commerce Équitable ». Ce titre a été remis en jeu en 2012, 2014 et 2016, avec succès. C'est pourquoi, la ville de Dijon candidate à nouveau en 2018. La campagne « Territoires de Commerce Équitable » fixe les cinq objectifs suivants :

- Mettre en place un comité de pilotage multi-acteurs, lieu d'échange pour bâtir le plan d'actions de la campagne ;
- Voter une délibération et acheter des produits issus du commerce équitable ;
- Promouvoir des actions de sensibilisation et d'éducation et communiquer sur les réalisations ;
- Contribuer à développer l'offre de produits équitables et soutenir les filières de production ;
- Inviter les principales entreprises et organisations du territoire à s'approvisionner en produits du commerce équitable.

Forte de ses réalisations dans le cadre de ces cinq objectifs, la Ville de Dijon propose aujourd'hui de renouveler son titre pour les trois prochaines années auprès de la « Plate-forme Française du Commerce Équitable » afin de prolonger et développer la dynamique initiée depuis 2009.

Les frais de participation à la campagne « Territoires de Commerce Équitable » s'élèvent à 350 € (trois cents cinquante euros), à verser à la « Plate-forme Française du Commerce Équitable ».

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider de conforter l'implication de la Ville dans la promotion et le développement du Commerce Équitable à Dijon ;
- 2 - renouveler l'engagement de principe de la Ville dans la démarche « Territoires de Commerce Équitable » et verser le montant de 350 € (trois cents cinquante euros) à la « Plate-forme Française du Commerce Équitable » ;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**